PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne samedi 11 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU SURINAME ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE SUR LES ACTIONS POUR CONTRÔLER LA FRONTIÈRE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19 DANS LE BASSIN DE MARONI

Une réunion bilatérale franco-surinamaise s'est tenue le 9 avril 2020, par visioconférence sur la gestion de la frontière commune précitée.

Les deux parties ont fait référence au communiqué conjoint entre la République du Suriname et la République française sur les mesures COVID-19 publié en mars 2020.

Les autorités françaises et surinamaises ont souligné que la solidarité, le dialogue et la coopération sont essentiels pour lutter ensemble contre la pandémie de COVID-19.

Les représentants ont souligné l'importance du respect des populations des deux côtés et réitéré l'appel à ces populations à appliquer strictement les instructions des autorités respectives, en particulier la fermeture de la frontière par les autorités surinamaises le 14 mars et la présence renforcée des autorités surinamaises et françaises sur le fleuve comme moyen de gérer et de contenir la propagation du COVID-19.

Les deux parties réaffirment leur engagement à mieux contrôler la frontière commune entre la Guyane française et le Suriname et leur volonté de prendre des mesures conjointes pour la santé et la sécurité des populations des deux États.

Les autorités françaises et surinamaises assurent déjà une présence quotidienne sur le fleuve Maroni, afin de renforcer la fermeture de la frontière.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex

PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour des raisons de santé, chaque partie organise sa présence avec ses propres moyens. Chaque partie a désigné un point de contact pour permettre la coopération et la coordination en temps réel à Albina et Saint Laurent du Maroni.

Les opérations de contrôle de chaque partie seront guidées par les principes suivants :

1- la traversée du fleuve est interdite, afin d'empêcher les personnes de traverser et de propager ou de contracter le virus sur l'autre rive,

2- les bateaux quittant la rive française seront restitués au poste frontière français,

3- les bateaux quittant la rive surinamaise seront renvoyés à la frontière surinamaise,

4- les rapatriements proposés par l'un ou l'autre état seront examinés par le biais des voies diplomatiques habituelles entre les deux pays.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex

PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

JOINT PRESS RELEASE BETWEEN THE REPUBLIC OF SURINAME AND THE FRENCH REPUBLIC ON ACTIONS TO CONTROL THE BORDER AMIDST THE COVID-19 PANDEMIC IN THE MARONI BASIN

A Franco-Surinamese bilateral meeting was held on April 9 2020, by videoconference on the management of the above-mentioned common border.

Both sides referred to the Joint Communique between the Republic of Suriname and the French Republic on COVID-19 measures issued in March 2020.

The French and Surinamese authorities underscored that solidarity, dialogue and cooperation are crucial in order to fight together against the COVID-19 pandemic.

The representatives underlined the importance of respect by the populations on both sides and reiterated the call to these populations to strictly apply the instructions of the respective authorities, in particular the closing of the border by the Surinamese authorities on March 14 and the reinforced presence of the Surinamese and French authorities on the river as a means to manage and contain the further spread of COVID-19.

The two parties reaffirm their commitment to better control the common border between French Guyana and Suriname and their will to take joint measures for the health and safety of the populations of the two States.
The French and Surinamese authorities are already ensuring a daily presence on the Maroni River, in order to enforce the closure of the border.

For health reasons, each party organizes its presence with its own means.

Each party has designated a contact point to allow real-time cooperation and coordination in Albina and Saint Laurent du Maroni.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex

PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

The control operations of each party will be guided by the following principles:

1- crossing the river is prohibited, in order to prevent persons to cross and to spread or contract the virus on the other bank,

2- the boats leaving the French bank will be returned to the French border post,

3- the boats leaving the Surinamese bank will be returned to the Surinamese border post,

4- repatriations proposed by one or the other State will be considered through the usual diplomatic channels between the two countries.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex